

Rapport n°22

Accusentu di a Decisione Mudificativa N°2 di u bughjettu annessu di a regia autonuma di i parchi e staziunamentu Approbation de la Décision Modificative N°2 du budget annexe de la régie autonome des parcs et stationnements

La Décision Modificative n°2 du budget annexe de la régie autonome des parcs et stationnements a pour objet de procéder aux réajustements de crédits dans chaque chapitre budgétaire.

1-EXPLOITATION

Les modifications apportées par la présente Décision Modificative engendre une variation à la hausse de la section d'exploitation de 125.400,00€, répartie comme suit :

- Le chapitre 011, charges à caractère général : + 60.000,00 €, correspondant à des réajustements de crédits notamment sur les postes fluides, prestations de services, honoraires.
- Le chapitre 65, autres charges de gestion courante : +400,00€, correspondant au versement du crédit d'impôt Corse sur les entreprises à la régie du Vieux Port.
- Le chapitre 69, impôt sur les bénéfices et assimilés : + 65.000,00 €, afin de pouvoir honorer l'impôt sur les sociétés 2024 (135K€).

Ces modifications sont compensées par une augmentation des recettes sur :

-Le chapitre 70, vente de produits fabriqués, prestations : +114.400,00€ correspondant à une prévision à la hausse en raison d'une augmentation de la fréquentation des parkings (+ 94.400,00€) et de la revente d'électricité aux bornes électriques (+20.000,00€)

- Le chapitre 75 : autres produits de gestion courante : +11.000,00€ correspondant à un remboursement de trop payé d'acomptes sur l'Impôt sur les Sociétés 2023.

2- INVESTISSEMENT

La section d'investissement est modifiée par une réaffectation de crédits entre chapitres afin de pouvoir poursuivre des études pour le projet du parking Montera.

Sont ainsi modifiés :

- Le chapitre 21 : Immobilisations corporelles : - 97.000,00 €
- Le chapitre 23, Immobilisations en cours : + 97.000,00€

En conséquence, il est proposé :

- D'adopter la Décision Modificative n°2 du budget annexe de la régie autonome des parcs et stationnements 2025.

SYNTHESE

A DM2 avvia aghjustamenti bugettarii, cù +125 400 € in funziunamentu grazia à a crescita di frequenza di i parchegħi ġie di a vendita d'eletricità. In investimentu, 97 000 € sò riaffettati per purtà u prugett u parchegħju novu De Montera.